

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Emmanuel AGIUS

F5-03-2023 : BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Le budget primitif est un acte prévisionnel qu'il vous est proposé de voter au niveau du chapitre en section d'exploitation et par opération concernant la section d'investissement.

Il a été élaboré à partir des orientations budgétaires mises en débat et approuvées par le Comité Syndical en date du 24 janvier 2023 mais également à partir des éléments connus à l'heure actuelle.

Le budget du SEVADEC, s'équilibre globalement à la somme de **33 264 497,00 € H.T.**, dont :

◇ **16 464 497,00 € H.T.** en section investissement

◇ **16 800 000,00 € H.T.** en section exploitation

La section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de **16 464 497,00 € H.T.**

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20230321-F5-03-2023-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

En dépenses, cette section comprend :

- Des travaux pour le Pôle de Valorisation des Emballages comprenant, essentiellement les travaux de modernisation rendus nécessaires par le passage à l'Extension des Consignes de Tri à hauteur de **6 892 786,00 € H.T.**
- La remise en conformité et en état des équipements extérieurs pour un montant de **42 200,00 € H.T.**
- La mise à jour du parc informatique (acquisition de logiciels, optimisation du réseau ainsi que remplacement de PC) pour un montant de **3 500,00 € H.T.**
- L'acquisition d'un véhicule pour un montant de **30 000,00 € H.T.**
- Le projet de construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels pour un montant de **1 412 657,00 € H.T.**
- Des restes à réaliser (construction P.V.D.R., modernisation P.V.E.) pour un montant de **4 592 934,72 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **20 419,28 € H.T.**
- Le remboursement du capital des emprunts contractés pour **3 470 000,00 € H.T.**

En recettes, pour équilibrer ce budget d'investissement, il est prévu :

- Des amortissements des biens pour **150 000,00 € H.T.**
- Des restes à réaliser pour un montant de **5 261 726,33 € H.T.**
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de **20 000,00 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **106 316,00 € H.T.**
- Des emprunts d'équilibre dans le cadre, notamment, de la modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages pour un montant de **6 294 632,86 € H.T.**
- Un solde d'exécution positif reporté pour **4 631 821,81 € H.T.**

La section d'exploitation :

Elle s'équilibre à la somme de **16 800 000,00 € H.T.**

En matière de dépenses :

- **L'administration** comprend le personnel administratif, les frais divers non imputables à un service, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts, la dotation aux amortissements pour un montant de **3 592 401,30 € H.T.** détaillé comme suit :
 - charges à caractère général (chapitre 011) pour **144 900,00 € H.T.**,
 - charges de personnel (chapitre 012) pour **852 335,30 € H.T.**,
 - indemnités des élus et subventions (chapitre 65) pour **63 850,00 € H.T.**,
 - opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour **256 316,00 € H.T.**,
 - charges financières (chapitre 66) pour **2 210 000,00 € H.T.**,
 - des provisions (chapitre 68) pour **45 000,00 € H.T.**,
 - virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour **20 000,00 € H.T.**,

■ **Les déchèteries** pour la gestion générale des équipements de Calais Est, Calais Ouest, Audruicq, Oye-Plage, Louches, Guînes, Peuplingues et Licques pour un montant global estimé de **3 298 300,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 1 538 300,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 760 000,00 € H.T.

■ **Le Pôle de Valorisation des Emballages**, pour la gestion complète de cet équipement pour un montant estimé de **2 731 000,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 1 081 000,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 650 000,00 € H.T.

■ **Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels** d'un montant estimé de **5 408 298,70 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

■ **Le Pôle de Valorisation des Biodéchets** pour un montant contractuel estimé de **1 770 000,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

Concernant les recettes, elles sont constituées :

■ Par les participations et tarifications appliquées, notamment, aux collectivités membres estimées à **15 952 860,94 € H.T.**,

■ Un excédent de fonctionnement reporté et non capitalisé de **8 053,78 € H.T.**,

■ Par des recettes générées :

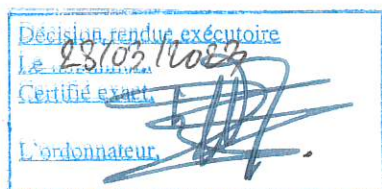
- par la revente des matériaux collectés (cartons, métaux) estimée à **191 250,00 € H.T.**,
- par des remboursements sur la rémunération du personnel (assurance) pour un montant de **62 000,00 € H.T.**,
- par des subventions d'éco organismes pour la collecte de certains types de déchets sur les déchèteries estimées à **330 000,00 € H.T.**,
- par l'attribution d'une aide pour le remboursement anticipé d'un contrat de prêt structuré à hauteur de **100 416,00 € H.T.**,
- par des produits exceptionnels divers (participation OCTEVA eau et pont bascule) pour **15 000,00 € H.T.**,
- par des travaux en régie pour **20 419,28 € H.T.**,
- par une subvention de l'ADEME concernant le fonctionnement du service animation pour **120 000,00 € H.T.**

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2023 comme présenté ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*



SEVADEC
62101 CALAIS CEDEX